

SOCIAL

Un quota légal de salariés seniors par entreprise est à l'étude au gouvernement

Le gouvernement n'entend pas modifier le calendrier du passage de 40 à 41 ans de la durée de cotisation entre 2009 et 2012 pour obtenir une retraite complète. Mais pour prouver sa bonne volonté aux syndicats de salariés, qui contestent cet allongement en soulignant que seuls 38 % des 55-64 ans travaillent, il prépare un volet important de mesures pour développer l'emploi des seniors. Premier niveau : des incitations à prolonger l'activité en matière de droit à retraite, dans la lignée de la loi de 2003. Celle-ci a introduit une surcote majorant de 3 % à 5 % par année supplémentaire travaillée la pension des salariés cotisants au-delà de l'âge légal et du nombre de trimestres requis. Pour rendre le dispositif plus attractif, le gouvernement est tenté de donner la possibilité aux salariés de percevoir cette surcote en capital (un seul versement) plutôt qu'en rente, la somme étant alors calculée en fonction de l'espérance de vie moyenne. Mais cela pourrait coûter 100 à 200 millions d'euros à court terme.

« Des mesures concrètes »

Autre changement à l'étude : le gouvernement veut faire en sorte que les salariés au minimum contributif bénéficient aussi de la surcote, alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Quant au cumul emploi retraite, plafonné à 1,6 SMIC ou au dernier salaire, il sera, comme promis, assoupli. Il ne devrait plus y avoir aucun plafond au-delà de 65 ans, le plafond serait nettement relevé entre 60 et 65 ans.

Mais le gouvernement sait que tout cela ne suffira pas. « On ne peut plus se contenter de grands discours,

il faut des mesures concrètes et des résultats », martèle le ministre du Travail, Xavier Bertrand. D'où la volonté de pénaliser financièrement les entreprises qui n'emploient pas suffisamment de seniors. Cette logique de quota, qui rappelle la législation sur les handicapés même si le gouvernement s'en défend, est actuellement expertisée par Bercy et pourrait être validée cette semaine, avant la prochaine concertation avec les partenaires sociaux. Depuis 1987, les entreprises de plus de vingt salariés sont contraintes d'employer 6 % de personnes handicapées sous peine de sanctions qui pourront aller, à compter de 2010, jusqu'à 13.000 euros par an et par salarié handicapé manquant. Dans le cas des seniors, le dispositif ne s'appliquerait qu'aux entreprises de plus de 50 salariés. Le seuil de présence minimal requis n'est pas encore fixé, pas plus que les amendes qui seraient imposées. Il pourrait être calculé par rapport à la présence des plus de 50 ans plutôt que des plus de 55 ans (un seuil très restrictif). Et le dispositif serait mis en place progressivement. La France s'est engagée au niveau européen à atteindre un taux d'emploi des 55-64 ans de 50 % d'ici à 2010. Ce « malus » permettrait d'alimenter un fonds pour les entreprises engageant des actions de formation pour les seniors ou une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les mesures sur l'emploi des seniors devraient faire l'objet d'un projet de loi ad hoc, auquel pourraient être associées les mesures prévues sur le contrôle des chômeurs.

E. L. ET L. R.

Lancement d'une charte de la « parentalité » en entreprise

Observatoire. Une trentaine d'entreprises et d'associations, parmi lesquelles Alstom, AXA, Carrefour, Ernst & Young, Orange, PSA, SFR et Suez, ont signé la charte de la « parentalité » en entreprise lancée vendredi par le ministre du Travail, Xavier Bertrand, et la secrétaire d'Etat à la Famille, Nadine Morano. Cette charte vise à améliorer les conditions de travail des salariés ayant des enfants. Concrètement, elle va s'attacher à développer les crèches d'entreprise, à mieux accompagner les départs et retours de congés mater-

nité, « qui pénalisent les progressions de carrière », selon Xavier Bertrand, à aménager le temps de travail pour éviter « les réunions après 18 heures » et à réfléchir au congé parental, notamment pour les pères. A l'origine, c'est une initiative du groupe L'Oréal et de SOS Préma, une association d'aide aux parents d'enfants prématurés. Un [observatoire](#) de la « parentalité », piloté par les cabinets conseils Equilibres et HR Valley contrôlera que les entreprises signataires respectent leurs engagements.